

provinces Maritimes ou de l'Ouest, est-il consulté de quelque façon au sujet du prix qu'il touchera à la fabrique pour la matière grasse du lait?

M. HOWARD: Oui, il l'est.

L'hon. M. STEVENS: Il ne l'est pas du tout. On lui dit le prix de la matière grasse du lait ce jour-là. Ce prix est établi à Montréal par quelque autorité inconnue et invisible, sous réserve d'aucun contrôle officiel et sans aucune responsabilité envers le public. Le cultivateur expédie ses porcs ou ses bêtes à cornes à la halle aux bestiaux de Toronto, où celles d'Edmonton, de Winnipeg ou de Montréal, et il n'est pas consulté sur le prix qu'il en touchera.

M. HOWARD: Certainement, il l'est.

L'hon. M. STEVENS: Pas du tout, monsieur l'Orateur. Le cultivateur expédiera ses bestiaux à ces marchés et qu'en obtiendra-t-il? Un état: frais de chargement, transport, frais de déchargement, eau, fourrage, commission, dépenses de parcs à bestiaux. Tout cela sera déduit d'un prix au sujet duquel il n'a rien à dire, et il recevra un billet ainsi conçu: "Voilà ce que vous allez toucher." En sa qualité de particulier, il n'a pas plus voix au chapitre que l'homme dans la lune. Cependant, chaque matin, un télégramme de Toronto annonce quel sera le prix des bestiaux ou des porcs ce jour-là. Je vous le demande, y a-t-il la moindre liberté économique en tout cela? Je ne suggère pas,—je discuterai ce sujet plus au long; je me sers d'un simple exemple,—je ne suggère pas de revenir aux anciens jours où les cultivateurs transportaient leurs produits et traitant avec un particulier. Mais, je dis que si la marche des années et l'évolution des affaires ont été suivies de certaines conditions qui empêchent le cultivateur de dire quoi que ce soit au sujet des prix de ses produits, alors il faut qu'une autorité, un pouvoir ou une influence interviennent entre lui et ceux qui fixe les prix. C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet. La liberté économique existe-t-elle aujourd'hui pour la grande masse des ouvriers canadiens? Je ne connais qu'une liberté qui reste à la classe moyenne des salariés et des ouvriers, et c'est la liberté de souffrir de la faim. Je n'en connais pas d'autre. Il n'y a pas de sécurité. J'ai lu ces jours derniers un article dans lequel on disait que l'une des raisons qui empêchent aujourd'hui les hommes de se mettre à construire des maisons, c'est qu'ils ne peuvent être assez sûrs de leur emploi pour être justifiables de songer même à se construire un foyer. C'est vrai. Nous parlons des maisons canadiennes dont nous sommes si fiers et dont la plupart d'entre nous ont l'avantage de jouir. Mais

[L'hon. M. Stevens.]

combien trouve-t-on, parmi les millions de travailleurs canadiens, d'hommes suffisamment assurés de la continuité de leur emploi pour être justifiables de se procurer une maison?

J'ai entendu parler ces jours derniers de la conduite d'un citoyen éminent à qui l'on présentait, comme à l'ordinaire, les tableaux des prix de revient des articles fabriqués dans ses vastes usines. C'était un homme riche à millions. Ayant examiné ces tableaux qui lui montraient qu'il faisait des profits, il dit: "Il va falloir diminuer les dépenses." Son surintendant lui dit: "Cela va vous obliger à jeter plusieurs hommes sur le pavé, et nous n'avons pas trop d'ouvriers." Le patron: "Enlevez cinq hommes ici et cinq hommes là, et faites faire le travail par les autres." On renvoya ces hommes. Où allèrent-ils? Sur le pavé, sans ressources. Ont-ils des épargnes? A l'exception de quelques rares ouvriers qui ont eu le bonheur de travailler durant un certain nombre d'années, qu'on me montre donc des ouvriers qui ont de l'argent de côté. Je me souviens qu'un personnage très autorisé disait récemment qu'il y avait cinq millions de déposants dans les banques du Canada, et il croyait prouver là que la grande masse du peuple avait des comptes d'épargne. Or voici ce que je sais: j'ai fait une enquête dans une manufacture, et bien qu'il soit difficile de faire parler ces gens, j'ai pu constater que, sur 250 ouvriers, il n'y en avait que 12 possédant des comptes de banque. A la suite d'autres enquêtes, j'ai constaté qu'il y avait des douzaines d'institutions qui avaient dix ou douze comptes de banque absolument étrangers aux individus. Presque toutes les églises du Canada ont un compte de banque pour le bureau des syndics, un autre pour le bureau d'administration, un autre pour la société des missions, un autre pour la Sunday School, un autre pour la société des jeunes gens et ainsi de suite. Elles peuvent avoir jusqu'à dix ou douze comptes de banque. Et l'on nous dit qu'il y a cinq millions de dépôts dans les banques du Canada; je me demande s'il y en a deux millions. Personne ne le sait. La vérité est que nous savons que personne n'est sûr de son emploi et il en résulte qu'il n'y a pas de liberté économique.

M. VIEN: Cet état de choses est-il particulier au Canada?

L'hon. M. STEVENS: Pas du tout. De fait, je crois que le Canada est peut-être plus favorisé sous ce rapport que tout autre pays, beaucoup plus que les Etats-Unis.

Je suis content qu'on m'ait posé cette question, parce que cela me fournit une idée que je désire exprimer, si j'en ai le temps; c'est qu'il appartient à ce Parlement, au cours des